



## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 18 juin 2018

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 18 juin 2018, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 09 avril 2018.
- **décidé** d'apporter son soutien à la candidature de la Commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024, a **émis** le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **accepté** la poursuite de l'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) dans trois groupes scolaires (Commune de COURTENAY / Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de BAZOCHES-SUR-LE-BETZ, ERVAUVILLE, ROZOY-LE-VIEIL et FOUCHEROLLES / Regroupement pédagogique de CHANTECOQ, COURTEMAUX, et SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS), a **accepté** d'appliquer les participations financières annuelles des groupes, conformément aux propositions présentées (à savoir pour moitié en fonction du nombre d'habitants, et pour moitié en fonction du nombre d'élèves en élémentaire), pour chacun des groupes, selon les tableaux de répartition présentés, a **accepté** de prévoir les crédits en dépenses et recettes au Budget principal COMMUNE 2018, a **décidé** de recalculer la participation annuelle pour chacun des groupements, chaque année, en fonction du budget proposé et en actualisant la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier ainsi que le nombre d'élèves en élémentaire (du CP au CM2) de l'année scolaire en cours, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **accepté** de verser la somme de 200,00 € à la mini-entreprise du Collège Aristide Bruant pour l'aider dans son fonctionnement et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document dans ce dossier.
- **adopté** la Décision Modificative n°1, par chapitre, du budget COMMUNE 2018, telle que présentée.
- **approuvé** l'ajout d'une redevance d'occupation du domaine public, portant sur l'installation de tables et de chaises amovibles, et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **accepté** la nouvelle grille de tarifs pour l'Ecole de musique et de danse, pour l'année 2018-2019, telle qu'elle a été présentée.
- **décidé** de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet sur le grade d'assistant de conservation principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie B, à effet du 15 juillet 2018, a **décidé** de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois des assistants de conservation et le déroulement de carrière de l'agent recruté, a **précisé** que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

- **décidé** de créer 6 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à effet du 1<sup>er</sup> août 2018, a **décidé** de créer 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2018, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **décidé** de créer un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), contractuel, sur le grade d'adjoint technique, à temps complet, pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et a **précisé** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget de la Commune.
- **décidé** de conserver un Comité Technique commun pour les agents de la Commune et pour les agents du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), en vue des élections des représentants du personnel qui auront lieu le 06 décembre 2018, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **décidé** de ne pas transférer la compétence assainissement à la 3CBO (Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne), a **chargé** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération dans les meilleurs délais à la 3CBO, et a **autorisé** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **autorisé** Monsieur le Maire à faire toute demande de subvention concernant les travaux de voirie de l'année 2018.
- **adopté** le projet de construction d'un pôle culturel et associatif à haute performance énergétique, a **adopté** le plan de financement prévisionnel tel qu'il a été présenté, et a **décidé** de solliciter une subvention de 800 000,00 € au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), soit 18,53 % du montant du projet, pour la construction d'un pôle culturel et associatif à haute performance énergétique, à Courtenay.
- **tiré au sort** le nom de 9 personnes inscrites sur la liste électorale de la Commune de Courtenay, afin d'établir une liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2019, étant entendu que seules ont été tirées au sort les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2018 et ayant moins de 70 ans, au 31 décembre 2018.

**Informations du Maire et questions diverses.**

Fait à Courtenay, le 19 juin 2018



Le Maire,

Francis TISSERAND